



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 16 Juillet 2020**

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **51**
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**
Nombre de membres excusés : **3**
Nombre de membres absents : **1**

Date de convocation :
10 juillet 2020

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

21 JUIL. 2020

et affichage le :

21 JUIL. 2020

L'an 2020, le 16 juillet à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 10 juillet 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 10 juillet 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes

7.5 - Subventions

Objet : Demande de subventions au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables » (TENMOD)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD				x	
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE					x
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD	x				
------------------	---	--	--	--	--

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER		x : représenté par M. Olivier DUCHÂTELLIER			
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				x	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE		x : représenté par M. Jacques FAUTRARD			
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUULT	x				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
					X : M. Régis DELIQUAIRE

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Eric MARTIN	x				
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS			X : M. Eric MARTIN		

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU	x				
Mme Isabelle BACHELOT				x	
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				

VIRE NORMANDIE

M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON	x				
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER			X : M. Gérard MARY		
M. Régis PICOT			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	49	2	6	3	1
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			51		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			57		

M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Annoncé en juin 2018 par Elisabeth Borne, Ministre en charge des transports, le plan d'actions France Mobilités a pour objectif de favoriser l'innovation dans les mobilités, pour tous et dans tous les territoires.

Ce plan comprend six mesures et, notamment, le financement de l'innovation au travers des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ADEME « Territoires d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables » (TENMOD). Cette nouvelle édition de l'AMI « France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables TENMOD » vise à favoriser la mobilité des citoyens en zone péri-urbaine et peu dense.

L'AMI est structuré selon deux axes. L'axe 2 concerne les projets comportant une dimension innovante sur des enjeux tels que les déplacements domicile/travail et l'articulation avec les employeurs du territoire.

Or, dans le cadre de la démarche Territoire d'Industrie, l'Intercom de la Vire au Noireau a signé, en avril 2019, avec l'Etat et la Région Normandie, un plan d'actions destiné à renforcer son tissu industriel. Parmi ces actions co-construites avec les industriels du territoire, figure l'action 10 intitulée « *Réduire la vulnérabilité à l'accès à l'emploi par des modes de déplacement domicile/travail économiquement et écologiquement moins impactant* ».

A ce titre, l'opération de développement économique suivante pourrait être éligible à l'AMI TENMOD et bénéficier d'un accompagnement prenant la forme d'un soutien financier représentant au maximum 50 % des coûts éligibles, mais également d'un appui technique à la mise en œuvre du projet.

Le projet, baptisé *Mobi Pro*, vise à accompagner un groupe d'une quinzaine d'entreprises volontaires dans la recherche de solutions individuelles et/ou collectives destinée à faciliter les déplacements domicile/travail de leurs salariés.

Outre l'élaboration d'un audit de la mobilité actuelle domicile/travail et d'un plan d'actions individualisés auprès de chaque entreprise volontaire, un travail de recherche en commun de solutions de gestion des déplacements domicile/travail serait réalisé dans le cadre de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) portée par l'EPCI.

L'EPCI financerait la phase étude (audit et recherche des solutions de mobilité) tandis que la mise en œuvre des actions de mobilité identifiées durant cet accompagnement resterait à la charge des entreprises.

Au travers de cette expérimentation, les entreprises volontaires bénéficieraient, tout au long de la phase étude, d'une véritable plate-forme locale de conseils et d'animations sur cet enjeu des déplacements domicile/travail.

Mobi Pro associerait :

- la communauté de communes,
- une structure locale de l'ESS spécialisée dans la mobilité, *Mobylis* travaillant déjà sur Vire et Flers,
- un groupe d'entreprises du territoire volontaires et prioritairement des industries.

Passée cette phase expérimentale, les entreprises du territoire intercommunal concernées par cet enjeu pourraient continuer à recourir à cette plate-forme locale de conseils et d'animations en mobilité mais, cette fois, sans accompagnement financier de l'EPCI.

Cette démarche serait mise en œuvre avec à l'esprit la possibilité de l'essaimer et de la dupliquer auprès d'autres territoires intéressés et, en priorité, les autres Territoires d'Industrie normands.

Le coût de cette opération, estimé à 46 000 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention d'un montant de **23 000 €**.

Suivant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 18 juin 2020, il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de l'ADEME, dans le cadre de l'AMI TENMOD, et d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage de l'opération *Mobi Pro* ci-avant détaillée et, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **57** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



